

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 octobre 2012

2012 DDEEES 51G

2012 DASES 565G Subvention et convention avec l'association Aurore (15e)

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer avec l'association Aurore (15e) une convention visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé « Carré des Biffins »

Sur le rapport présenté par Mme TROSTIANSKY au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, est autorisé à signer avec l'association Aurore, 1-3, rue Emmanuel Chauvière (15e) (n° tiers D00606, numéro simpa 2541) une convention, jointe en annexe, visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé « Carré des Biffins ».

Article 2 : La dépense correspondante, 290.000 euros, sera imputée : d'une part, pour 70.000 euros, au chapitre 017, rubrique 561, nature 6568, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012 et exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits. d'autre part, pour 220.000 euros, au chapitre 17, rubrique 564, nature 6574, DF 34019 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012 et exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits.

.